

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01287

Numéro SIREN : 531 294 296

Nom ou dénomination : 10H11

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt 25002

10H11

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.700 euros
Siège social : Digital Village, 88 rue Judaïque
33000 BORDEAUX
531 294 296 RCS BORDEAUX

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept septembre,
A onze heures,

- La **société GDIS INVEST**, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 217.000 euros, ayant son siège social sis Cité Numérique, 2 rue Marc Sangnier – 33130 BEGLES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 843 973 934, représentée par Monsieur Julien DAUBERT, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,
- La **société OSQ**, société à responsabilité limitée, au capital de 36.500 euros, ayant son siège sis La Penchénerie – 46220 PRAYSSAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAHORS sous le numéro 891 366 023, représentée par Monsieur Marius ORTIZ, en sa qualité de Gérant, dûment habilité aux fins des présentes,
- La **société MAYVILLE ROAD INVESTING**, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 36.500 euros, ayant son siège social sis 5 Avenue Georges Lasserre, Résidence Modernity, Bâtiment A – Appartement 54 – 33400 TALENCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 891 189 946, représentée par Monsieur William BROJANIGO, en sa qualité de Gérant, dûment habilité aux fins des présentes,
- La **société UNIVERSAE UTOPIA**, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 54.500 euros, ayant son siège social sis 117 Chemin de Leysotte, C002 — Résidence TREPTIK — 33400 TALENCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 891 206 047, représentée par Monsieur Pierrick BARNES, en sa qualité de Gérant, dûment habilité aux fins des présentes.

Agissant en qualité de seuls associés de la société 10H11,

En présence de la société :

10H11, Société par actions simplifiée, au capital de 5.700 euros, dont le siège social : Digital Village, 88 rue Judaïque, 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Bordeaux

sous le numéro 531 294 296, représentée par Monsieur Julien DAUBERT, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désignée la « **Société** ».

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, CONFORMEMENT A LA FACULTE QUI LEUR EST DONNEE A L'ARTICLE 31 DES STATUTS, LES DECISIONS SUIVANTES :

- Décision de rachat de titres par la Société ;
- Réduction de capital sous conditions suspensives ;
- Pouvoirs aux fins de la réalisation de la réduction de capital et modification consécutive des statuts ;
- Démission du mandat de Directeur Général ;
- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

PREMIERE DECISION
RACHAT DES TITRES PAR LA SOCIETE

La collectivité des associés, prenant acte du souhait de la société MAYVILLE ROAD INVESTING de se retirer de la Société, décide de procéder au rachat de QUATRE (4) des actions détenues par la société MAYVILLE ROAD INVESTING sur les TRENTE-HUIT (38) actions composant le capital social de la Société.

La collectivité des associés prend acte de ce que les actions rachetées ne sont grevées d'aucun nantissement ni d'aucun droit au profit d'un quelconque tiers.

Le prix de rachat est calculé par application de la formule suivante :

$$\text{Prix unitaire de chaque action} = \text{KP} / \text{N} = 209\,118 / 38 = 5\,503,10 \text{ euros}$$

Dans laquelle :

- **KP** = montant des capitaux propres de la Société tels qu'il figure au sein du dernier bilan arrêté le 31/12/2021 par la Société.
- **N** = nombre total d'actions composant le capital de la Société.

En conséquence, la collectivité des associés décide de fixer le prix de rachat des actions susmentionnées à la somme forfaitaire et globale de VINGT DEUX MILLE DOUZE EUROS ET QUARANTE DEUX CENTIMES (22 012,42 €) euros soit un prix unitaire de CINQ MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET DIX CENTIMES (5 503,10 €), payable au plus tard dans un délai de HUIT (8) jours suivant l'expiration du délai de VINGT (20) jours dont disposent les créanciers pour s'opposer à la réduction du capital conformément à l'article L 225-205 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME DECISION
REALISATION DE LA REDUCTION DU CAPITAL SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

La collectivité des associés décide, en conséquence de l'adoption de la décision précédente, de réduire le capital social de SIX-CENT (600) euros, pour le ramener de CINQ-MILLE-SEPT-CENT (5700) euros à CINQ-MILLE-CENT (5100) euros, par voie de rachat d'actions appartenant à la société MAYVILLE ROAD

INVESTING représentée par Monsieur William BROJANIGO, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celle-ci par le Tribunal de commerce.

Les actions rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital social.

La collectivité des associés décide que la différence entre la valeur nominale des actions achetées et le prix de rachat sera imputée sur le report à nouveau du dernier exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME DECISION

POUVOIRS AUX FINS DE LA REALISATION DE LA REDUCTION DE CAPITAL ET MODIFICATION CONSECUTIVE DES STATUTS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à Monsieur Julien DAUBERT à l'effet de réaliser cette réduction de capital, et plus particulièrement :

- déposer au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX le présent acte unanime relatant les décisions des associés,
- constater, au vu des oppositions éventuelles, la réalisation ou la non réalisation de la condition suspensive figurant sous la deuxième résolution et en conséquence, le caractère définitif de la réduction de capital ou constater, qu'il n'y a pas lieu à réduction de capital,
- en informer les associés,
- fixer la date de remboursement et effectuer celui-ci dans les conditions précisées par l'assemblée,
- apporter aux statuts les modifications consécutives à la réduction de capital, comme suit :

« ARTICLE 8 – Capital social

*Le capital social est fixé à la somme de **CINQ MILLE CENT (5100) euros.***

*Il est divisé en **TRENTE-QUATRE (34) actions de CENT CINQUANTE (150) euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.** »*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME DECISION

DEMISSION DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

La collectivité des associés prend acte de la démission, sans indemnité, de la société MAYVILLE ROAD INVESTING, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 500 euros, ayant son siège social sis 5 avenue Georges Lasserre, Résidence Modernity, Bâtiment A – Appartement 54 – 33400 TALENCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 891 189 946, de son mandat de Directeur Général de la Société, sous condition suspensive de réalisation définitive de l'opération de réduction de capital décidée aux termes des décisions précédentes.

CINQUIEME DECISION
DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES LEGALES

La collectivité des associés tous pouvoirs à tout avocat exerçant au sein du cabinet secondaire de DELOITTE SOCIETE D'AVOCATS, dont les bureaux se situent 19 Boulevard Alfred Daney BP 80105, 33041 BORDEAUX CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte unanime qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Les associés reconnaissent et conviennent expressément (i) qu'ils ont signé le présent acte par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, (ii) que cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, (iii) que le présent acte signé électroniquement constitue l'original des présentes, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, (iii) que l'identité de chaque associé a été valablement établie par l'envoi d'un code de confirmation au numéro de téléphone portable que chaque associé a notifié préalablement à la signature des présentes et dont il est le seul détenteur ainsi que par l'envoi d'un lien internet à l'adresse email que chaque associé a également notifié préalablement à la signature des présentes et dont il est le seul détenteur et (iv) que le présent acte signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un écrit sur support papier.

De convention expresse entre les signataires, les décisions adoptées aux termes du présent acte unanime seront réputées l'avoir été le 27 septembre 2022, nonobstant toute signature éventuellement apposée à une date distincte.

[signatures en page suivante]

DocuSigned by:

Julien daubert

430A58A79B184C3...

La société GDIS INVEST

Monsieur Julien DAUBERT

DocuSigned by:

Marius Ortiz

D312A3C9DAB94ED...

La société OSQ

Monsieur Marius ORTIZ

DocuSigned by:

William Brojanigo

2CDEF4A6E8A5495...

La société MAYVILLE ROAD INVESTING

Monsieur William BROJANIGO

DocuSigned by:

Pierrick Barnes

AC19AD496BDF48E...

La société UNIVERSAE UTOPIA

Monsieur Pierrick BARNES